



CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS
Contrat d'abonnement "OEUFS"

VILLAGE

Du 16 novembre 2022 au 5 avril 2023

Entre

Marie Françoise HUYART-ROUYERE

GAEC

28 rue Diogène Maillart

60480 La Chaussée du Bois d'Ecu

Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Contrat passé pour l'approvisionnement en œufs, chaque quinzaine les mercredis de 18h à 19H30 heures à la Ferme de l'horloge rue P. Timbaud, Gennevilliers.

Dates des distributions : 16/11, 30/11, 14/12, 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03, 05/04 . Soit 10 distributions.

L'adhérent s'engage sur l'achat deœufs par quinzaine au prix de 2.10€ les 6 œufs

Nombre	Prix par quinzaine	Prix total 10 distributions	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 3 fois
6	2.10 €	21.00 €	21.00 €	10.50 x 2	
12	4.20 €	42.00 €	42.00 €	21.00 x 2	14.00 x 3
18	6.30 €	63.00 €	63.00 €	31.50 x 2	21.00 x 3
24	8.40 €	84.00 €	84.00 €	42.00 x 2	28.00 x 3
30	10.50€	105.00 €	105.00 €	52.50 x 2	35.00 x 3
36	12.60 €	126.00 €	126.00 €	63.00 x 2	42.00 x 3

Banque et numéro des chèques (à l'ordre de GAEC HUYART-ROUYERE)

.....
.....

Fait à le

Noms et signatures

De l'adhérent

du producteur

d'un membre du bureau

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent

- Payer à l'avance, par saison de six mois, la distribution périodique de ses produits. Les chèques, libellés au nom de l'agriculteur, est remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- Venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés et fournir le contenant pour emporter ses œufs. En cas d'empêchement, les œufs peuvent être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.

Engagement du producteur partenaire

- Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique
- Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- Établir un planning de production
- Pratiquer la transparence des prix
- Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- Expliquer le travail à la ferme.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.

Consomm'acteurs Gennevilliers chez Madame Notrell, 53, rue Henri-Barbusse, 92230 Gennevilliers